



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Présentation du rapport annuel 2025 du conseil de développement

Dijon métropole a installé la deuxième mandature du conseil de développement le 15 mars 2025. Il s'agit d'une instance de démocratie participative obligatoire qui a pour but la mise en débat de sujets de société majeurs à l'échelle métropolitaine.

Conformément à son règlement intérieur révisé en 2023, le conseil de développement comprend 120 membres bénévoles : habitants de Dijon métropole (60 membres), personnes qualifiées (30 membres) et acteurs socio-économiques du territoire (30 membres). Le président est Jean-Michel Grenier, administrateur territorial retraité, coach professionnel et ancien vice-président du conseil de développement.

Dès son installation, le conseil de développement a été saisi pour produire un avis sur le projet de 3ème ligne de tramway. Après un parcours de 10 auditions de services techniques, élus et acteurs socio-économiques, le groupe projet ad hoc a rédigé collectivement et soumis son avis pour adoption à l'assemblée plénière le 28 juin 2025. Celui-ci a été rendu public puis présenté en bureau métropolitain le 18 septembre 2025.

En juin 2025, le conseil de développement a entamé un travail collectif sur l'application numérique J'agis. Cette application est portée au niveau national par le secrétariat général à la planification écologique puis par l'Ademe et actuellement testée en version bêta par la collectivité. Elle recense les contenus pertinents (lieux, ressources, aides financières, informations...) qui visent à accompagner les habitants dans leur transition écologique. Le conseil de développement a travaillé sur la thématique de l'alimentation et a recensé plus de 100 lieux qui participent, selon les membres, à la transition écologique sur le territoire. Cette liste est en cours d'instruction par les services. Les membres ont également réfléchi à des propositions pour faire connaître efficacement cet outil numérique.

La début de cette première mandature a également été marquée par la participation de représentants du conseil de développement à un grand nombre de réunions ou événements portés par la métropole : comité de suivi du plan climat et biodiversité, révision du SCOT, séminaire annuel ProDij par exemple. L'intégration du conseil de développement dans différents espaces de gouvernance participe ainsi à une meilleure représentation des préoccupations citoyennes.

Le 20 septembre 2025, l'équipe de direction générale a proposé aux membres un temps de présentation et d'échanges pour comprendre les bases du fonctionnement de la collectivité. Aux côtés des différentes auditions thématiques qui peuvent être sollicitées, ce séminaire renvoie à l'intention de mettre les membres de l'instance dans les meilleures conditions de réflexion possibles pour produire ses avis.

Sur l'année qui s'est écoulée, le conseil de développement a pris part à différentes manifestations qui contribuent à reconnaître son rôle d'acteur du débat public territorial : la Cop régionale, les assemblées plénières du Conseil économique social et environnemental régional ou les rencontres de la Coordination nationale des conseils de développement en sont des exemples.

Enfin, l'instance a été saisie le 17 octobre 2025 pour produire un avis sur la thématique de la sobriété énergétique. Cet avis vise à proposer des éclairages pour mieux accompagner les habitants et acteurs du territoire sur les questions de sobriété. Il sera remis aux élus et présenté à l'occasion des Assises de la transition énergétique qui se tiendront en juin 2026.

Le conseil de développement continue ainsi de prendre sa place dans notre paysage institutionnel. Il offre aux habitants et aux acteurs du territoire un espace où l'on peut mieux comprendre les enjeux de la métropole, débattre avec des personnes issues d'horizons divers et construire une vision collective.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte** de la présentation du rapport annuel 2025 du conseil de développement.

SCRUTIN

POUR : 85

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATION(S)